
République du Jibaji* : une étude de cas fictive

Établissement d'un barrage et gouvernance des ressources en eau

Personnes ressources : Pr Alioune Kane, professeur à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et Directeur de l'École Doctorale « Eau, Qualité et Usages de l'Eau » et Mme Kristiann Allen, Chef de cabinet, Bureau du Conseiller scientifique en chef du Premier ministre de la Nouvelle-Zélande.

BREF ÉTAT DES CONNAISSANCES

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont très bien dotés en grands fleuves et ont une forte disponibilité en eau. Pourtant, l'accès à l'eau potable y est alarmant : 40% de la population n'a pas accès une source d'eau potable à moins de trente minutes aller-retour, selon l'UNICEF. Le paradoxe est là : les pays les mieux pourvus en eau sont ceux qui ont un taux d'accès le plus faible et l'eau reste encore une ressource peu maîtrisée en Afrique, continent le moins doté en infrastructures hydrauliques (moins de 2% des ouvrages dans le monde).

En plus de la production d'énergie, la construction de grands barrages pour des objectifs agricoles ou hydroélectriques devrait permettre de : (1) Réaliser l'objectif d'autosuffisance alimentaire pour les populations ; (2) Sécuriser et améliorer les revenus des populations ; (3) Préserver l'équilibre des écosystèmes ; (4) Réduire la vulnérabilité des économies des États face aux aléas climatiques ainsi qu'aux facteurs externes ; (5) Accélérer le développement économique des États.

Cependant, ces grands ouvrages modifient considérablement le fonctionnement des fleuves et entraînent de multiples conséquences environnementales, sociales et économiques. Ils ont été très décriés dans le passé à cause de leur faible retour sur investissement, mais des progrès ont été réalisés dans la vallée du fleuve Sénégal et à l'Office du Niger (Mali), où la riziculture devient compétitive par rapport aux importations de riz asiatique.

Conséquences de l'établissement des barrages

Avec la réalisation des grandes infrastructures hydrauliques, des endiguements permettent d'assurer une irrigation gravitaire dans les terres basses. Cette gestion a permis le développement des aménagements hydroagricoles, et la diversification des cultures dans les terres du lit majeur non irrigables auparavant. Par contre, à l'aval des barrages, les eaux peuvent être au contraire plus salées qu'auparavant, ce qui pose notamment problème quant aux ressources d'eau pour l'irrigation et la consommation.

La situation environnementale et sanitaire du secteur de l'eau préoccupe particulièrement les autorités et la société civile. D'un côté, les maladies hydriques touchent encore douloureusement les populations, notamment avec les diarrhées chroniques dues à

l'insuffisance en eau potable et/ou en assainissement (qui concernent aussi les villes, souvent sujettes aux coupures d'eau). D'un autre côté, les grandes zones humides, comme le delta intérieur du Niger, le lac Tchad, les vallées inondables, ont vu leur surface fortement réduite et leur biodiversité très impactée. Les deltas maritimes sont perturbés par la montée de l'océan, la régulation des fleuves par les grands barrages et les changements du climat, qui mettent en péril des écosystèmes fragiles.

La construction des barrages a des impacts variables et complexes sur la population des bassins. Le plus souvent, «à un agencement des paysages et une organisation des modes de vie rythmés par la crue annuelle, se substitue une logique de stockage et de lâchers d'eau » (Duvail et al, 2009). La construction de nouveaux barrages provoque des déplacements de populations et les conflits pour l'accès à la terre sont amplifiés dans les zones irrigables, dans la mesure où les États favorisent l'installation de grands investisseurs privés afin d'améliorer la production alimentaire, ce qui inquiète et provoque l'opposition des agriculteurs locaux.

Gouvernance des ressources en eau

À l'échelle internationale, la construction des barrages ou les aménagements hydrauliques ont généré un certain nombre de désaccords (conflit d'usages, inquiétudes que la construction d'un barrage empiète sur la disponibilité de l'eau d'un autre pays, déplacements de population, etc.), voire de conflits transfrontaliers. En matière de gouvernance des ressources en eau, il devient impératif de promouvoir la vision territoriale de bassin et de décloisonner la vision nationale. À cet effet, il existe plusieurs agences de bassin inter-États. Elles constituent une base qui permet d'envisager des perspectives favorables pour le partage de l'eau des grands fleuves, l'anticipation des tensions et la résolution des conflits. Cependant, leur efficacité est très variable et leurs capacités pourraient être renforcées, notamment en ce qui concerne le partage de bases de données accessibles et centrales qui permettront la réalisation d'études.

Par ailleurs, la gouvernance au niveau local est de première importance. Comme souligné par GWP (2010), il faut « intégrer les populations affectées comme acteurs, partenaires et bénéficiaires et s'assurer que les différents acteurs du développement du projet jouent leur rôle respectif ». Aller vers des modes de gouvernance participative par l'établissement d'un dialogue en amont d'un projet avec les populations locales est essentiel pour plusieurs raisons. Tout d'abord, pour une meilleure efficacité des projets, par une plus grande appropriation de ceux-ci. Ensuite, l'implication des populations permet de mieux comprendre l'adéquation à établir avec les réels besoins des populations, la réalité du terrain. Les populations locales sont une source d'information essentielle, sur leurs cultures, leurs environnements, ou par exemple, sur la spécificité des migrations pastorales et des transhumances. À cet effet, dans les années 1960 au Sénégal, le retrait du poids de la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED) a laissé place à une organisation locale entre petits producteurs, à travers la mise en place d'unions (syndicats de paysans), chargées de la mise en valeur de leurs exploitations et de la gestion hydraulique des aménagements.

ÉTUDE DE CAS FICTIVE : LA RÉPUBLIQUE DU JIBAJI*

Le Jibaji* est un pays situé dans la région du Sahel en Afrique de l'Ouest. Il est traversé par deux cours d'eau, dont un grand fleuve principal qui traverse le territoire et un fleuve secondaire qui délimite la frontière avec le pays voisin, la Jamanie*. L'économie du pays est principalement basée sur l'agriculture saisonnière et l'élevage, des activités fortement tributaires des variabilités climatiques. La forte fluctuation des précipitations au cours du dernier siècle est à l'origine de plusieurs graves crises alimentaires et les prévisions climatiques ne sont guère rassurantes sur ce point. Pendant les années difficiles, de très nombreux Jibajiens délaissent leurs terres pour se tourner vers des activités économiques informelles peu rentables, comme l'orpaillage.

La régulation des fleuves à l'aide de barrages peut apporter des solutions et contribuer au développement des pays d'Afrique de l'Ouest. C'est pourquoi, il y a 10 ans, le Jibaji* a construit un barrage sur son fleuve principal. Les retombées de ce barrage pour les populations locales se sont avérées beaucoup moins généreuses que ce que les agents du gouvernement avaient promis aux populations lors de leurs visites sur place. Les impacts négatifs ont été nombreux : populations déplacées, dégradation de l'écosystème entraînant la prolifération de maladies hydriques, problèmes d'accès à l'eau potable, etc. Certains agriculteurs déplacés n'ont pas été indemnisés et leur cause est encore devant les tribunaux. Les Jibajiens qui vivaient de l'orpaillage se sont vus totalement privés de leurs maigres revenus à cause de la modification des niveaux d'eau de certains bras du fleuve, sans aucune compensation. Le projet s'est avéré économiquement intéressant pour le pays, mais les retards et les frais causés par les problèmes sociaux ont bien failli compromettre le succès de cette entreprise.

Un consensus a été établi au sein du REPA (Regroupement Économique des Pays africains) pour l'établissement de nouvelles infrastructures hydrauliques, dans un objectif de développement économique durable. À cette occasion, le Président de la République du Jibaji* a pris l'engagement formel d'augmenter sa production énergétique de 40 % d'ici 5 ans, en construisant un nouveau barrage hydro-électrique.

Un projet, principalement financé par un investisseur étranger, est présentement à l'étude. Il comprend la construction d'un barrage hydro-électrique sur le fleuve secondaire, qui permettra d'augmenter de 50 % la production énergétique du pays. Sur les rives de ce fleuve, la gestion de la ressource en eau demeure très peu structurée. Les populations d'agriculteurs prélèvent l'eau selon leurs besoins pour irriguer leurs petites cultures de fruits et légumes, à la main ou avec une motopompe bon marché. Cette pratique permet, certes, de prolonger les cultures saisonnières, mais elle crée des tensions à deux niveaux. Au niveau local d'abord, surtout aux abords de la ville de Dusudònko*, les couloirs d'accès à l'eau sont des lieux de haut transit et de rassemblement de populations depuis plusieurs générations. Après la saison des pluies, on y accourt pour assister aux cérémonies culturelles les plus flamboyantes du pays. Mais lorsque l'eau vient à manquer, ces couloirs deviennent des zones de conflit, en particulier entre les agriculteurs et les orpailleurs. Ensuite, au niveau international, le gouvernement de la Jamanie*

soutient que les prélèvements des agriculteurs font considérablement baisser le rendement de son barrage placé en aval et que par conséquent, ils contreviennent à l'entente convenue entre les deux pays. Les relations diplomatiques patinent en l'absence de preuve tangible de l'impact des prélèvements sur le débit du fleuve.

Le projet présentement à l'étude impliquerait le déplacement d'une partie de la population locale et l'établissement d'une nouvelle entente avec le pays voisin. Les bailleurs de fonds sont ouverts à s'impliquer financièrement pour prendre en charge des frais de déplacement, faciliter l'accès à l'eau et à l'électricité des populations locales, mais sous certaines conditions : les projets locaux devront être rentables économiquement, la gestion des fonds devra être transparente et l'accès aux ressources ne devra ni déstabiliser la production électrique du barrage, ni les accords internationaux.

En tant que chercheuse à l'Université Nationale de Jibaji*, vous avez contribué à la réalisation d'une étude sur les expériences passées d'implantation de six barrages en Afrique de l'Ouest. Cette recherche permet de soutenir trois conclusions :

- L'importance de soutenir le développement local parallèlement aux objectifs nationaux d'un barrage : cela évite des conflits prolongés qui ponctionnent les ressources publiques à long terme
- Le passage d'un régime traditionnel d'exploitation des ressources à une gestion des terres en vertu de la législation moderne est la principale source de tension
- Les droits des populations locales touchées par les barrages doivent être codifiés et protégés par des accords écrits pour éviter des accusations de promesses non tenues, des conflits au sein des communautés hôtes, et des litiges sur la compensation perçue.

Le Président de la République de Jibaji* souhaite déterminer des conditions d'établissement du barrage qui seraient bénéfiques aux populations locales tout en étant économiquement viables. Il compte négocier ces conditions avec l'investisseur étranger et avec les populations locales concernées. **Vous avez un mois pour rédiger un rapport, présentant les enjeux auxquels il devra porter attention. Quels seront les messages principaux de ce document?**

La République du Jibaji* : une étude de cas fictive

Exercices de groupe

DISCUSSION

Dimensions techniques pour l'établissement et le maintien d'un barrage à long terme

Quels aspects techniques porterez-vous à la connaissance du Président de la République pour garantir le succès à long terme de ce projet? Quelles ressources, quelles expertises et quelles données seront nécessaires? Y a-t-il des normes internationales à respecter en matière de sécurité, de production énergétique? Qu'en est-il des impacts environnementaux (contamination des sols, modification des écosystèmes, etc.)? Doit-on prévoir un budget pour le maintien du barrage ou est-ce que le barrage générera suffisamment de revenus pour cela?

Enjeux socio-économiques pour les populations locales

Comment envisager la coexistence des agriculteurs familiaux et des grandes entreprises agricoles? Quelles sont les conséquences d'une délocalisation des populations et y a-t-il d'autres solutions envisageables? Peut-on envisager l'établissement d'un barrage à buts multiples? D'où viendront les employés qui feront fonctionner le barrage? Quels seront les besoins locaux en formation, en gestion et en administration? Comment répartir les responsabilités de la gestion des ressources en eau et en énergie entre les populations locales et le gouvernement?

Enjeux à l'échelle internationale

Quels sont les termes qui devront être négociés avec la Jamanie* ? Quelles informations seront nécessaires pour cela? Quelles garanties peut-on leur offrir? Comment appliquer localement les termes d'une telle entente internationale ? Quelles seraient les conséquences si le Jibaji* ne respectait pas ses engagements vis-à-vis du REPA?

Question bonus

Vous souhaitez faire comprendre au Président de la République qu'il est capital d'investir dans des projets de recherche sur la gestion des ressources en eau, afin d'acquérir des expertises localement. En quoi ce message peut-il vous placer en apparence de conflit d'intérêts ? Comment procédez-vous ?

**Ces noms fictifs sont inspirés du Bambara, une des langues nationales du Mali.*

JEU DE RÔLES

Dans ce jeu de rôles, les participants sont invités à incarner cinq personnages et à envisager quelles seraient leurs positions dans quatre scénarii différents d'établissement de barrage. Quelles seraient leurs réserves? Quels points voudraient-ils négocier? Quelles propositions feraient-ils afin de répondre à leurs intérêts ou aux intérêts de ceux qu'ils représentent?

Rôles :

- Le Ministre des Affaires étrangères de la Jamanie*
- L'Union des paysans du Jibaji*
- Le Maire de la ville de Dusudòngo*
- La chercheuse de l'Université Nationale du Jibaji* (agissant à titre de conseillère du Président)
- L'entreprise étrangère, principal investisseur dans le projet de barrage

Scénarii :

1- Le Président de la République du Jibaji* va de l'avant avec l'établissement d'un barrage hydro-électrique permettant l'exploitation agricole des terres aux alentours de la ville de Dusudòngo*. Il va créer une agence de bassin avec la Jamanie*, afin de gérer l'accès à l'eau pour le fleuve secondaire. Le Conseil d'administration de cette agence sera équitablement constitué de représentants jamaniens et de représentants jibajiens.

2- Le Président de la République du Jibaji* va de l'avant avec l'établissement d'un barrage hydro-électrique permettant l'exploitation agricole des terres aux alentours de la ville de Dusudòngo*. Il demande à l'Union des paysans du Jibaji* de lui proposer un mode de gestion efficace des ressources en eau, qui respecte les normes internationales et les ententes établies avec l'investisseur principal et le gouvernement de Jamanie*. 5 % des profits du barrage seront attribués pour rendre possible ce nouveau mode de gestion locale.

3- Le Président de la République du Jibaji* choisit d'établir un barrage multi-usage. 50 % de l'énergie produite sera destinée à la consommation pour des entreprises dans les régions limitrophes du fleuve et 50 % de l'énergie pour le développement d'un projet d'agriculture moderne et audacieux. Il compte aussi offrir à la Jamanie* des conditions particulièrement avantageuses pour développer les échanges commerciaux des biens issus de l'établissement du barrage.

4- Le Président de la République du Jibaji* veut établir des relations plus cordiales avec l'Union des paysans du Jibaji*, en commençant par régler les problèmes d'indemnisation des populations laissées pour compte. Pour cela, il souhaite que 10 % des profits générés par le nouveau barrage soient consacrés à l'indemnisation des populations déplacées (pour le nouveau barrage comme pour l'ancien).

SOURCES

Global Water Initiative. Partager les bénéfices des grands barrages. Accessible à :

<https://www.gwiwestafrica.org/fr/partager-les-b%C3%A9n%C3%A9fices-des-grands-barrages>

UICN. 2012. Dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest. Accessible à :

https://cmsdata.iucn.org/downloads/version_francaise_1.pdf